



**A partir du 1^{er} août 2021,
pour rendre visite à un résident,
vous devez être en capacité de justifier du pass sanitaire.**

VEUILLEZ REMPLIR L'ATTESTATION



**Pensez à apporter votre masque.
Le port du masque est obligatoire à l'intérieur des bâtiments**



**Lors de votre arrivée et à chaque changement de lieu ou d'activité,
frictionner les mains avec du gel hydroalcoolique et du savon**



**Dans la chambre ou dans le logement,
maintenez aéré pendant la visite.**



Pas plus de trois personnes dans les ascenseurs



Ne pas se regrouper et garder ses distances



**Limiter la durée des visites des mineurs de moins de 15 ans,
et privilégier l'extérieur quand la météo le permet**



Tousser et éternuer dans son coude.



Ne pas se serrer la main.



et pendant quelques temps encore....

....évitons de s'embrasser !